Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Emploi saisonnier pendant des congés payer

Par Camy

Bonjour,

Je suis actuellement en cdi intérimaire depuis 3 ans. J'ai fais beaucoup d'animation avant et c'est une passion. On me propose pendant 8 jours de former les futurs animateurs bafa. C'est un emploie saisonnier qui est exceptionnel, le seul problème est que je prends des congés payer pour y aller. Puis-je être payer par cette association pour les jeunes (comme pour les vendanges) ou dois je le faire bénévolement ?

Je vous remercie de vos réponses.

Par Isadore

Bonjour,

Vous devez faire cette activité bénévolement. L'association peut prendre en charge vos frais de transport et de logement s'il y a lieu, sur présentation de justificatifs.

Il n'y a pas d'exception liée à la formation ou à l'animation comme c'est le cas pour les vendanges.

Cela dit vous pouvez avec l'accord de votre employeur prendre un congé sans solde au lieu d'un congé payé. Vous pourriez alors vous faire rémunérer, sous réserve de ne pas causer de préjudice à votre employeur en travaillant pour la concurrence.